

Bornage

Techniques Foncières

B2 - Approche du bornage et du levé de calage

Personnes concernées

Personnel des cabinets de géomètres-experts exerçant en tant que technicien débutant en techniques foncières.

Préparation et Suivi

Avant et Après Test sur les connaissances liées à la formation via Internet.

Feuille d'émergence
Évaluation de fin de formation
Attestation de fin de formation
Facture acquittée

Lieux de la formation

[À consulter sur www.LDconsulting.fr](http://www.LDconsulting.fr)

Pourquoi cette formation ?

Cette formation développera prioritairement les connaissances et les compétences professionnelles dans les domaines suivants :

- Notion et portée juridiques fondamentales du bornage
- La procédure du bornage amiable et de la reconnaissance de limites
- La pratique terrain du bornage.

Objectifs

A l'issue de la formation, l'auditeur aura acquis les connaissances nécessaires pour appréhender globalement l'approche du bornage et de la reconnaissance de limites.

(nécessité, portée juridique, mise en œuvre, formalisme)

Prérequis

Cette formation s'adresse au technicien débutant en techniques foncières afin de développer les aspects pratiques de la mise en œuvre du bornage et de la reconnaissance de limites.

Approche de la procédure et de la pratique dans le but d'assister le Géomètre-Expert lors de la mission foncière

Dispositif Pédagogique

Agenda pédagogique, mise en situation dans une ou plusieurs problématique(s) afin de repérer les besoins, échanges questions/réponses sur cas concrets, support de cours envoyé par mail avant le cours.

Pré-Inscription

par e-mail : carine.ldcg@orange.fr
via Internet : www.ldconsulting.fr

puis chèque (ou virement) encaissé après la formation (ordre LD Consulting – B.Vassent) par courrier :
LD Consulting 32, rue Paul Doumer 56000 VANNES

Renseignements : Carine 09 6692 0181

Si vous avez besoin d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation, contactez-moi.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Tarif

Présentiel
650 € Net de taxe /
personne

Durée

2 jours – 14h

Dates

À consulter sur
www.LDconsulting.fr

Intervenant

Jean DUPONT

Géomètre-Expert
Expert de Justice près
la Cour d'Appel de
Chambéry

Membre de la
Commission Ordinale
sur la Propriété des
Personnes Publiques

Contenu B2 - Approche du bornage et du levé de calage

Préambule

- La nécessité du bornage
- La mission de service public des Géomètres-Experts

Notions fondamentales et portée juridique du bornage

- Cadre législatif et réglementaire: Rappel de textes Loi du 7 Mai 1946 modifié – Art.646 du Code Civil - Art.L111-5-3 du code de l'urbanisme
- Les caractères du droit de propriété
- Titres, capacité et qualité pour agir
- L'opposabilité du bornage : actes de disposition / actes d'administration
- La recevabilité de l'action en bornage (ce qu'est ou n'est pas un bornage)
- L'action en bornage
- Les caractères amiables et contradictoires du bornage
- Le caractère définitif du bornage

La procédure du bornage amiable et de la reconnaissance de limites

- Préparation :
 - Définition de la mission,
 - Recherches de documentations (Géofoncier, demandes d'archives, d'actes, cadastre) et analyse des documents
 - Recherches des riverains
 - Levé préalable ou préparatoire au bornage
 - Convocations
- Délimitation et matérialisation : définition contradictoire de la limite, pose de repères matériels, reconnaissance de limites
- Conservation et publication :
 - Etablissement du Plan : la représentation, repérage et définition des limites et des points d'appuis transcrits sans équivoque possible.
 - Rédaction des PV de bornage et /ou PV de carence,
 - Archivages et Géoréférencement : bureau, Géofoncier
 - Procédure cadastrale

Les aspects terrain de la pratique du bornage

- Le levé préparatoire et son analyse :
 - Les usages locaux, les us et coutumes
 - Le choix et relevé des points de calage
 - Les traces de possession - Les limites apparentes
 - L'application plans existants, la transcription des éléments mentionnés aux actes, la valeur relative du cadastre et son application
- Le bornage et la reconnaissance de limites :
 - Les dires des parties, l'intervention de sachant et la discussion
 - La matérialisation : mise en place de repères, point dur déjà matérialisé ...
 - Le repérage et la définition des points d'appuis
 - La remise en place de limites existantes
 - Notions sur la délimitation du domaine public, les cours d'eau, les chemins d'exploitations et la mitoyenneté
 - Accent sur le caractère de prudence à apporter sur les servitudes grevant ou bénéficiant au bien borné quant à leurs renseignements : mission spécifique différente du bornage.
- Exemples de PV de bornage et de reconnaissance de limites
 - Certificats de rétablissement de limites
 - PV de délimitations de propriétés de personnes publiques dans le cas d'alignements de voies publiques.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.